

Droits fondamentaux et confusion mentale

L'esprit religieux a franchi divers stades d'évolution au cours des siècles et millénaires passés. L'humanité du 21e siècle devrait maintenant atteindre une phase où cet esprit religieux se ramènerait enfin à ce qui lui est essentiel : le rapport intérieur d'une conscience individuelle avec l'Absolu surnaturel sous la forme qu'elle lui reconnaît (Dieu, Yawhe, Allah, Le Petit Manitou, Le Gros Bill, Le Grand Yéti, etc).

Il faut faire la différence entre cet essentiel et tous les accessoires extérieurs optionnels qui peuvent encore l'entourer : rituels, liturgies, calendriers de festivités et autres simagrées externes (règles alimentaires ; chapeaux, bobettes, couteaux, couettes, voiles, prisons vestimentaires ou autres déguisements). Aucun de ces accessoires n'est essentiel à l'esprit religieux, et certains sont carrément contre-nature.

Un dieu civilisé et digne de son rôle, ne demande que ceci (qui devrait être évident pour tout être humain détordu et doté d'un coeur de grosseur normale) : aimer ceux et celles que vous pouvez ; respecter vos semblables dans leur droit à une existence décente ; éviter de les violenter, d'en abuser, de les léser ; aider les faibles à se désaffaiblir et les supporter en attendant qu'ils y arrivent ; promouvoir une justice toujours plus grande et combattre les iniquités ; espérer qu'un autre monde suivra celui-ci, où une justice absolue s'exercera enfin pour compenser adéquatement toutes les horreurs de ce bas monde (espérance sans laquelle on voit difficilement pourquoi le suicide devrait être déconseillé). Rien de tout cela n'exige essentiellement quelque liturgie, rituel ou autre gesticulation que ce soit ; on peut bien choisir de s'y adonner pour tuer le temps en attendant de mourir, mais les droits fondamentaux n'ont rien à voir avec ces passe-temps optionnels. Penser le contraire relève de la confusion mentale.

Le seul instrument matériel dont une conscience religieuse a besoin pour s'alimenter en vue du respect de ses devoirs essentiels, c'est un lieu approprié pour se recueillir et méditer : un lieu de calme et de sérénité, à l'écart des agitations de la vie courante. On pourrait donc fort bien convenir que les mêmes lieux de recueillement et de méditation soient partagés par les membres de diverses religions, pour autant qu'ils s'en tiennent à l'essentiel de leur rapport avec l'Absolu, ce qui est une activité de la conscience et non une danse de Saint-Guy.

Quant à l'enseignement religieux, quand on arrivera à s'en tenir à l'essentiel, on pourra aussi le dispenser dans des cadres communs à diverses religions. Dans quelques siècles.

Pierre Gaudette
Sherbrooke